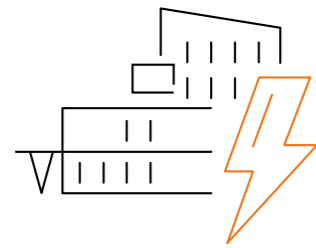


Autour de l'ancien CFA, une ZAC pour une nouvelle vie de quartier

Le projet urbain du Prieuré-Lafond sera mené sous la forme d'une zone d'aménagement concerté (ZAC). Il viendra insuffler une nouvelle vie de quartier guidé par des orientations d'aménagement : mise en valeur du château du Prieuré et du cours d'eau du Lafond, création d'une nouvelle place publique et de nouveaux espaces verts, apaisement des entrées et sorties du quartier, aménagement d'espaces pour les mobilités douces.



Un cœur de quartier dynamisé

Autour de l'axe allant du lycée Léonce Vieljeux à la rue Marius Lacroix, un nouveau cœur de quartier prendra forme autour du château du Prieuré rénové grâce à l'aménagement d'une nouvelle place, à la construction de 330 logements répondant à une diversité de profils (famille, jeunes, seniors...) et au développement d'une offre de services et d'équipements de proximité, notamment une maison de santé dans le château et ses annexes (anciens bâtiments administratifs du CFA). L'ancien pôle mécanique du CFA, situé face à l'Intermarché, sera remplacé par des immeubles d'habitation avec un rez-de-chaussée commercial destiné à la relocalisation des commerçants du quartier et à l'installation de nouveaux commerces (environ 1000 m²).

La nature retrouvée

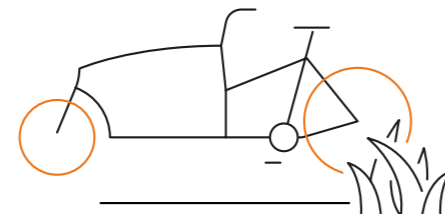
Sur les terrains de l'ancien CFA, entre l'école et le lycée Léonce Vieljeux, une coulée verte d'environ 4 000 m² constituera l'espace public central du quartier, où divers usages pourront être développés. Cette voie piétonne et cyclable végétalisée facilitera le lien avec les autres quartiers. Les berges du ruisseau Le Lafond seront plus accessibles et mises en valeur. Le bitume sera supprimé sur l'emprise de l'ancien CFA et les pieds des immeubles seront largement végétalisés. Des aménagements paysagers permettront de faire la jonction entre l'école et le nouveau cœur de quartier.



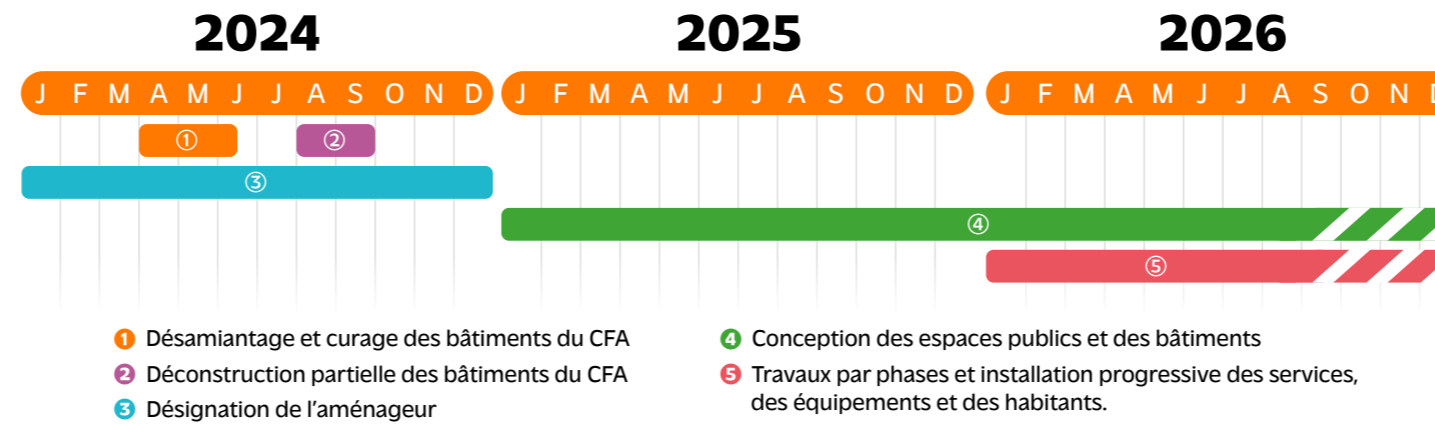
Ambiance de la future coulée verte au cœur du quartier

Plus d'espaces pour les mobilités douces

En plus de la sécurisation des mobilités cyclables et piétonnes sur la rue du Château, le quartier sera parcouru d'itinéraires piétons et vélos sécurisés permettant de se déplacer confortablement et de rejoindre les quartiers adjacents. Une seule nouvelle rue, au Nord du site de l'ancien CFA, permettra de desservir le quartier depuis l'avenue du 11 novembre. Le stationnement résident sera géré de façon regroupée, en silo ou en semi-enterré. Du stationnement public aérien, bien intégré, sera proposé en lien avec les commerces et équipements. Le schéma de circulation sera par ailleurs repensé pour un apaisement des rues les plus résidentielles.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE (ZAC)



yélo Déviation ligne 13

Pendant toute la durée des travaux, les arrêts "Électro", "Château du Prieuré", "Place de Lafond", "Soissons", "Le Gué", "Hôpital Lafond" et "La Descenderie" NE SERONT PAS DESSERVIS. Pour prendre la ligne 13, reportez-vous aux arrêts situés sur le boulevard Cognehors ou la rue de Beauregard.

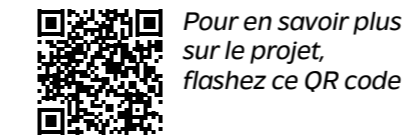
Une question ?

Mairie de proximité du centre-ville
 23 avenue du Champ de Mars
 17 000 La Rochelle
 Horaires : du lundi au vendredi, 8h30-12h30 et 13h30-17h00

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS SUR LE PROJET DU PRIEURÉ - LAFOND ?

larochelle.fr agglo-larochelle.fr

En complément de cette lettre d'informations, les riverains seront régulièrement informés des modalités de déplacements durant les différentes phases de travaux.



Pour en savoir plus sur le projet, flashez ce QR code

LETTRE INFO TRAVAUX

LE PRIEURÉ-LAFOND

N°1
MARS 2024

Un quartier en mouvement

La requalification du quartier Le Prieuré-Lafond va se traduire, pendant plusieurs années, par différentes phases de travaux qui entraîneront des perturbations de circulation. Cette « Lettre » vous informera de l'avancée des chantiers, afin de vous aider à anticiper et à organiser au mieux vos déplacements.

L'espace libéré par le déménagement du Centre de Formation des Apprentis (CFA) sur le parc bas Carbone Atlantech à Lagord a offert l'opportunité à la Ville et à l'Agglomération de repenser l'aménagement du quartier Le Prieuré-Lafond. Mené en concertation avec les habitants, les usagers et les professionnels, cet ambitieux projet de requalification doit permettre de « révéler » l'identité du quartier, en valorisant son patrimoine naturel (cours d'eau du Lafond et ses abords) et architectural (Château du Prieuré). Il vise aussi à créer un véritable centre de quartier, grâce à la construction de nouveaux logements et à l'implantation de commerces, services et équipements. Des espaces publics vivants et « fédérateurs »

seront aménagés et la place de la voiture sera limitée pour encourager les modes de déplacement actifs (vélo et marche à pied). En lien avec le projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone », les aménagements et constructions répondront à des exigences de performances environnementales et énergétiques. La transformation urbaine du quartier implique d'importants travaux de voirie et, en amont de chaque intervention, le remplacement des conduites souterraines (eaux usées et pluviales, électricité) pour éviter des interventions ultérieures sur une chaussée refaite à neuf. Durant toute la période de travaux, les services de l'Agglomération et de la Ville de La Rochelle se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.

LE PROJET EN CHIFFRES

- Environ 330 logements dont 18% de logements locatifs sociaux et 20% en accession abordable. (en dessous des prix du marché)
- 1 000 m² de surfaces commerciales
- 2 000 m² dédiés aux services et équipements de proximité
- 4 000 m² de coulée verte au cœur du projet

3 questions à Christophe BERTAUD



Adjoint au Maire de La Rochelle chargé du secteur Centre, Conseiller communautaire délégué.

Le réaménagement du quartier Prieuré-Lafond s'étend sur quel périmètre exactement ?
 « Au-delà du secteur libéré par le déménagement du CFA, le projet englobe l'avenue du 11 novembre au bout de laquelle la nouvelle caserne des pompiers va être construite et de laquelle partira aussi la nouvelle rue destinée à desservir le quartier. Sont également concernées les petites maisons inoccupées autour de la fontaine du Chat qui dort, que l'Office public de l'habitat de l'Agglomération va remplacer par 35 logements répartis en trois petits immeubles. »

Quelles sont les spécificités de ce projet urbain, par rapport à celui de Joffre-Rompsay qui est mené en parallèle ?
 « Si on retrouve dans ces deux grands projets d'aménagement la création de nouveaux logements et la volonté de faire plus de place à la nature et aux mobilités douces, on va recréer ici une véritable vie de quartier avec des commerces, des services de santé, une nouvelle salle de proximité... autour d'un patrimoine remis en valeur. »

Pourquoi avoir fait le choix d'un sens unique pour la rue Marius Lacroix ?
 « Nous avons pris le temps d'écouter tout le monde pour en arriver à la conclusion que nous devions privilégier des modes de déplacement actifs et les moins polluants, plébiscités par les familles. L'aménagement d'une piste cyclable sécurisée répond aussi aux besoins des personnes résidant à Puilboreau et Saint-Xandre qui rejoignent La Rochelle à vélo pour travailler. »

CHIFFRE 10 000 m²

de nouveaux espaces publics aménagés, dont la coulée verte centrale, les bords du Lafond, la place du château...

Les phases de travaux rue Marius Lacroix



Olivier Prentout
Adjoint au Maire
en charge des
Mobilités Urbaines
et de l'Aménagement
de l'Espace Public.

"Trois années seront nécessaires pour modifier complètement la physionomie de la rue Marius Lacroix, longue de 1,5 kilomètre. À terme, la circulation y sera apaisée et on pourra y circuler à vélo et à pied en toute sécurité, grâce à des aménagements de qualité : voirie et piste cyclable en matériaux clairs, plantation lorsque cela est possible, infiltration des eaux pluviales."

MI-AVRIL 2024 >>> FÉVRIER 2027

PHASE 1 : Mi-avril 2024 à avril 2025

Entre la rue de la Maréchale et la rue du Château

- 1 Mi-avril à fin juin 2024 :** renouvellement des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales (entre rue de la Maréchale et Chemin du Prieuré).
- 2 Début juillet à mi-août 2024 :** renouvellement des réseaux d'eaux usées et pluviales (entre Chemin du Prieuré et rue du Château).
- 3 Septembre 2024 à avril 2025 :** renouvellement du réseau Enedis et aménagement de voirie.

La requalification de la rue Marius Lacroix sera effectuée en trois phases. Pour chacune des portions, plusieurs mois de travaux sur les réseaux d'eaux et électriques sont programmés avant de procéder aux aménagements de surface : piste cyclable bidirectionnelle côté impair, élargissement des trottoirs, aménagement de places de stationnement (maintien de 110 places sur 128 actuellement), plantations d'arbres en fonction des possibilités du sous-sol. À noter que la circulation automobile se fera à terme en sens unique, du centre-ville vers Puilboreau, exceptées la section comprise entre le boulevard de Cognehors et la rue de La Maréchale pour assurer la desserte du quartier et la section comprise entre la rue Moulin des Justices et l'hôpital Marius Lacroix pour en faciliter l'accès.



PHASE 2 : Avril à décembre 2025

Entre la rue du Château et la rue du Gué

- 4 Avril à novembre 2025 :** renouvellement des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et des réseaux Enedis.
- 5 Juin à décembre 2025 :** aménagement de la voirie.

PHASE 3 : Mai 2026 à février 2027

Entre la rue du Gué et la rue du Moulin des Justices

- 6 Mai à août 2026 :** renouvellement des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et des réseaux Enedis.
- 7 Septembre 2026 à février 2027 :** aménagement de la voirie.

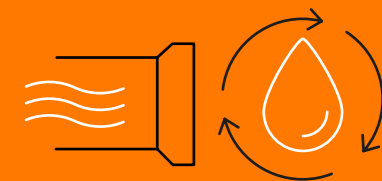
Plan de circulation MI-AVRIL >>> MI-AOÛT 2024

Plan de circulation rue Marius Lacroix

Les deux premières phases du chantier de la rue Marius Lacroix entraîneront des restrictions de circulation et la mise en place de déviations notamment par le chemin du Prieuré et les rues de La Maréchale, du Commandant l'Herminier, Joseph Vernet et du Château. Ces deux plans de circulation provisoires sont mis en place pour la période allant de mi-avril à mi-août. D'autres seront établis, au fur et à mesure, pour les phases de travaux suivantes.



© Ville de La Rochelle



Des réseaux d'eaux usées renouvelés et redimensionnés

La qualité des infrastructures d'assainissement est primordiale pour protéger l'environnement. Pour garantir la préservation du milieu naturel et la salubrité publique, les équipements de collecte et de transfert des effluents doivent être maintenus en parfait état de fonctionnement. En ce sens, la requalification urbaine du quartier Le Prieuré-Lafond s'accompagne d'interventions sur les réseaux d'eaux usées. Des travaux vont être réalisés pour effectuer des réparations et procéder au remplacement des conduites par des équipements neufs, dimensionnés pour anticiper la croissance de la population sur le quartier et plus largement au niveau du bassin-versant. En effet, une grande partie des effluents de Puilboreau et du secteur des brandes à Dompierre-sur-Mer transitent par le quartier Le Prieuré-Lafond. À noter que les conduites d'eaux pluviales sont changées simultanément.